

Procès AZF : l'analyse des phénomènes perçus par les témoins le 21 septembre 2001

lundi 13 février 2017, par [Thémis](#)

La semaine 4 du 3ème procès AZF commence mardi 14 février. Durant trois jours, il sera longuement question de la perception de la catastrophe et de l'analyse des phénomènes comme les fumées, les flashes, les bruits d'explosion et les sensations sismiques, aperçus et ressentis le 21 septembre 2001.

Des centaines de témoignages recueillis

Comme en 2009, puis en 2011 et 2012, lors du premier et du deuxième procès de la catastrophe d'AZF, la cour d'appel de Paris va se pencher sur la perception de la catastrophe.

Des centaines de témoignages ont été recueillis par la justice et par l'association AZF, Mémoire et solidarité (créée par des anciens salariés de l'usine).

Certains d'entre eux ont été retenus par la justice : ils sont le reflet de ce que les Toulousains ont perçu, ce matin du 21 septembre 2001, quelques secondes avant l'explosion, mais aussi pendant et après.

Douze témoins à la barre

Mardi 14 février 2017, 12 témoins seront entendus à la barre, parmi lesquels des anciens salariés de l'usine.

Certains ont entendu deux explosions, c'est le cas de Marie-Hélène Rochotte, ancienne salariée d'AZF, dont le témoignage a fait l'objet d'un transport de la justice sur les lieux, le 18 mars 2004.

Marie-Hélène Rochotte, qui travaillait dans la salle-machines, a entendu deux explosions à environ dix secondes d'intervalle. Deux explosions qui "*venaient de l'air, pas de la terre*", comme elle l'avait expliqué à la barre le 23 novembre 2011.

Jean-Yves Haillecourt, salarié de l'usine Setmi proche d'AZF, évoque lui aussi deux explosions, à environ 9 minutes d'intervalle. Il sera à nouveau entendu lui aussi, mardi 14 février, cité par l'association AZF, Mémoire et solidarité.

D'autres salariés d'AZF ont évoqué des phénomènes similaires, des perturbations ou des décharges électriques, des phénomènes d'aimantation, des arcs électriques, des flashes lumineux.

D'autres habitants de Toulouse ont entendu des explosions aux quatre coins de la ville. Aperçu des phénomènes lumineux, entendu des bruits de moteur...

Difficile pour la justice de faire le tri dans ces témoignages et d'en tirer non des déductions mais des faits. D'autant que de très nombreux témoins n'ont entendu qu'une explosion ce jour-là.

L'explication du double "bang"

L'explication des experts judiciaires selon laquelle une seule explosion a produit deux "bangs", une onde sismique qui peut produire un son, suivie d'une onde acoustique, n'a jamais satisfait la défense et certaines parties civiles. Pour celles-ci, le travail des experts est incomplet et tout ce qui ne va pas dans le sens de la thèse officielle est écarté.

Les experts judiciaires et les experts cités par la défense vont donc sans surprise s'affronter sur ces questions.

De même, l'analyse des fumées et des phénomènes lumineux fera, sans nul doute, l'objet de vifs débats.

Pour les experts judiciaires, le nuage de fumée provient sans conteste du cratère et non pas de la SNPE, dans la mesure où le déplacement desdites fumées aurait dû se réaliser à une vitesse environ deux fois supérieure à celle du vent indiquée par Météo-France ce jour-là. Une "incompatibilité flagrante" qui met à mal l'hypothèse d'un accident préalable à la SNPE, voisine d'AZF.

L'origine du flash lumineux contestée

Quant aux phénomènes lumineux, ils sont dûs, selon les experts judiciaires, à la composition du hangar 221, et plus précisément dans sa toiture en aluminium. La propagation de la détonation au sein du tas de nitrate d'ammonium aurait provoqué le bombardement quasi-continu des tôles d'aluminium, ce qui aurait conduit au flash lumineux aperçu par de nombreux témoins.

Les experts judiciaires ne diront pas autre chose, à la barre, mercredi 15 février : "Le premier phénomène que l'on aperçoit est bien le phénomène lumineux. Il va falloir quelques secondes pour que le bruit vous atteigne".

Leurs contradicteurs ne se priveront pas, une nouvelle fois, de contester vigoureusement cette conclusion.

Bref, des débats techniques mais indispensables pour la suite des audiences puisqu'ils annoncent, la semaine suivante, l'étude de toutes les hypothèses étudiées par les enquêteurs, de l'accident électrique, à l'acte intentionnel, en passant par les phénomènes électro-magnétiques et la chute d'une météorite.

Source : FranceInfo

Auteur : Marie Martin

Date : 13 février 2017

P.-S.

Source : FranceInfo

Auteur : Marie Martin

Date : 13 février 2017
